

**COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE REMY COINTREAU AU 30 SEPTEMBRE 2005****BILANS CONSOLIDÉS**

Pour les périodes du 1er avril 2005 au 30 septembre 2005, du 1er avril 2004 au 30 septembre 2004 et pour l'exercice clos au 31 mars 2005. Toutes ces données sont présentées en principes IFRS.

<b>ACTIF</b> (en millions d'euros)	<b>notes</b>	<b>Septembre 2005</b>	<b>Septembre 2004</b>	<b>Mars 2005</b>
Immobilisations incorporelles		818,8	975,4	922,7
Immobilisations corporelles		185,8	203,3	195,6
Titres mis en équivalence	<b>3</b>	115,4	95,9	113,6
Investissements financiers		72,6	10,7	7,7
Impôts différés actifs		2,1	4,0	3,9
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>1 194,7</b>	<b>1 289,3</b>	<b>1 243,5</b>
Stocks		845,5	845,4	845,9
Clients et autres créances d'exploitation		283,2	286,4	239,7
Créances d'impôt exigible		4,8	6,5	6,8
Instruments financiers dérivés		4,2	12,0	8,9
Trésorerie et équivalents		20,8	33,6	53,6
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 158,5</b>	<b>1 183,9</b>	<b>1 154,9</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>2 353,2</b>	<b>2 473,2</b>	<b>2 398,4</b>

<b>PASSIF</b> (en millions d'euros)	<b>notes</b>	<b>Septembre 2005</b>	<b>Septembre 2004</b>	<b>Mars 2005</b>
Capital social	<b>4</b>	72,5	71,6	72,1
Prime d'émission		637,3	626,4	630,7
Actions détenues en propre		(0,6)	(10,5)	(0,6)
Réserves consolidées		122,9	126,2	119,9
Ecart de conversion		6,2	(0,6)	(3,0)
Résultat net - part du groupe		42,9	18,7	49,8
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>		<b>881,2</b>	<b>831,8</b>	<b>868,9</b>
Intérêts minoritaires		(2,8)	15,7	19,4
<b>Capitaux propres</b>		<b>878,4</b>	<b>847,5</b>	<b>888,3</b>
Dettes financières à long terme		428,9	781,4	746,5
Provisions pour retraites		27,1	23,1	27,1
Provisions pour risques et charges à long terme		32,3	32,9	24,1
Impôts différés passifs		239,0	301,4	273,4
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>727,3</b>	<b>1 138,8</b>	<b>1 071,1</b>
Dettes financières à court terme et intérêts courus		400,3	189,0	170,0
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation		304,7	276,1	244,0
Dettes d'impôt exigible		18,8	3,2	2,9
Provisions pour risques et charges à court terme		14,7	15,0	19,4
Instruments financiers dérivés		9,0	3,6	2,7
<b>Total des passifs courants</b>		<b>747,5</b>	<b>486,9</b>	<b>439,0</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>		<b>2 353,2</b>	<b>2 473,2</b>	<b>2 398,4</b>

**COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES**

Pour les périodes du 1er avril 2005 au 30 septembre 2005, du 1er avril 2004 au 30 septembre 2004 et pour l'exercice clos au 31 mars 2005. Toutes ces données sont présentées en principes IFRS.

(en millions d'euros)	notes	Septembre 2005	Septembre 2004	Mars 2005
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5/6</b>	<b>397,8</b>	<b>386,9</b>	<b>823,8</b>
Coût des produits vendus		(194,4)	(181,6)	(385,0)
<b>Marge brute</b>		<b>203,4</b>	<b>205,3</b>	<b>438,8</b>
Frais commerciaux	<b>7</b>	(105,6)	(107,7)	(221,0)
Frais administratifs	<b>7</b>	(39,1)	(41,2)	(87,9)
Autres produits et charges	<b>7</b>	5,7	3,9	12,1
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>5</b>	<b>64,4</b>	<b>60,3</b>	<b>142,0</b>
Provision pour dépréciation d'actifs				(28,8)
Autres produits et charges opérationnels	<b>8</b>		(9,6)	1,7
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>64,4</b>	<b>50,7</b>	<b>114,9</b>
Coût de l'endettement financier net		(32,5)	(26,4)	(53,8)
Autres produits et charges financiers	<b>9</b>			(2,0)
<b>Résultat financier</b>		<b>(32,5)</b>	<b>(26,4)</b>	<b>(55,8)</b>
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>31,9</b>	<b>24,3</b>	<b>59,1</b>
Impôts sur les bénéfices		(10,2)	(8,3)	(10,5)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	<b>3</b>	2,3	1,3	7,4
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>24,0</b>	<b>17,3</b>	<b>56,0</b>
Résultat net d'impôt des activités cédées	<b>12</b>	15,1	2,8	(0,7)
<b>Résultat net</b>		<b>39,1</b>	<b>20,1</b>	<b>55,3</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires		3,8	(1,4)	(5,5)
<b>Résultat net - part du groupe</b>		<b>42,9</b>	<b>18,7</b>	<b>49,8</b>
<b>Résultat par action simple</b>				
Résultat net - part du groupe		0,95	0,42	1,13
Résultat net des activités poursuivies		0,53	0,39	1,27
<b>Nombre d'actions</b>	<b>4</b>	<b>45 178 638</b>	<b>44 184 921</b>	<b>44 247 047</b>
<b>Résultat par action dilué</b>				
Résultat net - part du groupe		0,91	0,46	1,17
Résultat net des activités poursuivies		0,56	0,44	1,29
<b>Nombre d'actions</b>	<b>4</b>	<b>52 598 104</b>	<b>51 405 269</b>	<b>51 484 073</b>

**VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS***Pour les périodes du 1er avril 2004 au 31 mars 2005 et du 1er avril 2005 au 30 septembre 2005.**Toutes ces données sont présentées en principes IFRS.*

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Titres Auto- détenus	Réserves et résultat consolidé	Ecart de conver- sion	<b>Total capitaux propres part groupe</b>	Minoritaires	<b>Total capitaux propres</b>
<b>Capitaux propres au 1er avril 2004 - Principes IFRS</b>	<b>71,6</b>	<b>626,4</b>	<b>(10,5)</b>	<b>170,0</b>	<b>0,0</b>	<b>857,6</b>	<b>13,5</b>	<b>871,1</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>				<b>49,8</b>		<b>49,8</b>	<b>5,5</b>	<b>55,3</b>
Ecarts actuariels sur engagements de retraite				(7,3)		(7,3)		(7,3)
Paiement fondé sur des actions				(0,8)		(0,8)		(0,8)
Impôt différé sur retraitements				2,1		2,1		2,1
Ecarts de conversion					(3,0)	(3,0)	0,4	(2,6)
<b>Résultat enregistré directement en capitaux propres</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(6,0)</b>	<b>(3,0)</b>	<b>(8,9)</b>	<b>0,4</b>	<b>(8,6)</b>
<b>Total de l'impact résultat sur les capitaux propres</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>43,8</b>	<b>(3,0)</b>	<b>40,8</b>	<b>5,9</b>	<b>46,7</b>
Augmentation de capital	0,4	4,3				4,7		4,7
Opérations sur titres auto-détenus			9,9			9,9		9,9
Dividendes				(44,0)		(44,0)		(44,0)
<b>Distributions et transactions avec les actionnaires</b>	<b>0,4</b>	<b>4,3</b>	<b>9,9</b>	<b>(44,0)</b>	<b>0,0</b>	<b>(29,5)</b>	<b>0,0</b>	<b>(29,5)</b>
<b>Capitaux propres au 31 mars 2005 - Principes IFRS</b>	<b>72,1</b>	<b>630,7</b>	<b>(0,6)</b>	<b>169,8</b>	<b>(3,0)</b>	<b>868,9</b>	<b>19,4</b>	<b>888,3</b>
<b>Impact première application IAS32 et IAS39</b>				<b>5,2</b>		<b>5,2</b>	<b>(8,0)</b>	<b>(2,9)</b>
<b>Capitaux propres au 1er avril 2005 - Principes IFRS</b>	<b>72,1</b>	<b>630,7</b>	<b>(0,6)</b>	<b>174,9</b>	<b>(3,0)</b>	<b>874,1</b>	<b>11,4</b>	<b>885,5</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>				<b>42,9</b>		<b>42,9</b>	<b>(3,8)</b>	<b>39,1</b>
Variation de valeur des instruments financiers				(6,7)		(6,7)		(6,7)
Paiement fondé sur des actions				0,6		0,6		0,6
Variation de périmètre						0,0	(10,5)	(10,5)
Impôt différé sur retraitements				3,7		3,7		3,7
Autres <sup>(1)</sup>				(4,5)		(4,5)		(4,5)
Ecarts de conversion					9,2	9,2		9,2
<b>Résultat enregistré directement en capitaux propres</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(7,0)</b>	<b>9,2</b>	<b>2,2</b>	<b>(10,5)</b>	<b>(8,2)</b>
<b>Total de l'impact résultat sur les capitaux propres</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>35,9</b>	<b>9,2</b>	<b>45,1</b>	<b>(14,2)</b>	<b>30,9</b>
Augmentation de capital	0,5	6,6				7,1		7,1
Dividendes				(45,0)		(45,0)		(45,0)
<b>Distributions et transactions avec les actionnaires</b>	<b>0,5</b>	<b>6,6</b>	<b>0,0</b>	<b>(45,0)</b>	<b>0,0</b>	<b>(38,0)</b>	<b>0,0</b>	<b>(38,0)</b>
<b>Capitaux propres au 30 septembre 2005 - Principes IFRS</b>	<b>72,5</b>	<b>637,3</b>	<b>(0,6)</b>	<b>165,8</b>	<b>6,2</b>	<b>881,2</b>	<b>(2,8)</b>	<b>878,4</b>

<sup>(1)</sup> impact de l'harmonisation des principes comptables sur les contrats bouilleurs de crus.

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDEE**

Pour les périodes du 1er avril 2005 au 30 septembre 2005, du 1er avril 2004 au 30 septembre 2004.  
Toutes ces données sont présentées en principes IFRS.

(en millions d'euros)	Septembre 2005	Septembre 2004
<b>Trésorerie à l'ouverture de la période (1<sup>er</sup> avril)</b>	<b>53,6</b>	<b>68,1</b>
Résultat opérationnel courant	64,4	60,3
Réintégration de la charge d'amortissement	7,5	7,9
Réintégration de la charge sur paiements en actions	0,6	0,4
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	5,9	5,8
s/total	78,4	74,4
- stocks	(6,3)	36,7
- créances clients	(85,0)	(39,6)
- dettes fournisseurs d'exploitation	25,7	(28,4)
- autres créances et dettes d'exploitation	9,7	
Variation du besoin en fonds de roulement :	(55,9)	(31,3)
<b>Flux nets de trésorerie sur éléments opérationnels</b>	<b>22,5</b>	<b>43,1</b>
<b>Autres flux d'exploitation</b>		
- flux nets sur autres produits et charges opérationnels	(4,4)	(5,1)
- flux nets sur résultat financier	(28,3)	(26,5)
- flux nets sur impôts	(1,9)	(14,8)
<b>Flux nets de trésorerie d'exploitation</b>	<b>(12,1)</b>	<b>(3,3)</b>
Décaissements sur acquisition d'immobilisations	(9,0)	(6,6)
Encaissements sur cession d'immobilisations	1,8	0,4
Encaissements sur cession de titres	56,4	
Effet net des activités cédées ou en cours de cession	(5,5)	2,8
Encaissements (décaissements) sur autres investissements		(2,9)
<b>Flux nets de trésorerie sur investissements</b>	<b>43,7</b>	<b>(6,3)</b>
Augmentation de capital	7,1	
Variation de la dette	(71,9)	(24,9)
Effet des variations des parités de change sur la trésorerie nette	0,4	
<b>Flux nets de financement</b>	<b>(64,4)</b>	<b>(24,9)</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>(32,8)</b>	<b>(34,5)</b>
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>20,8</b>	<b>33,6</b>



## 1- PRINCIPES COMPTABLES

L'exercice de référence de Rémy Cointreau est du 1er avril au 31 mars.

Conformément au règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Rémy Cointreau à partir de l'exercice 2005/2006 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'approuvées ou en cours d'approbation par l'Union Européenne à la date de clôture.

Les normes comptables internationales ont été appliquées avec effet rétroactif dans le bilan de transition à la date de transition (1er avril 2004), à l'exception de certaines exemptions facultatives ou obligatoires prévues dans la norme IFRS 1 ("Première adoption des normes IFRS"). Le bilan de transition a fait l'objet d'une note dans le document de référence de l'exercice clos au 31 mars 2005 et d'une publication séparée préalable à la publication des comptes clos au 30 septembre 2005. L'impact de ces normes sur les comptes clos au 30 septembre 2004 est détaillé dans la **note 10**.

Les normes IAS 32 et 39 n'ont été mises en œuvre qu'à compter du 1er avril 2005, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1. Les amendements à IAS 39 concernant la comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie intra-groupe et l'option de juste valeur ont été appliqués bien que n'étant pas formellement adoptés par l'Union Européenne à la date de clôture. L'impact de la première application de ces normes fait l'objet de la **note 11**.

De façon générale, les données contenues dans ce document ont été établies sur la base des normes et interprétations en vigueur lorsque celui-ci a été rédigé ; si ces normes et interprétations sont modifiées par les exposés sondages en cours ou à venir, les données chiffrées qui seront présentées lors de la publication par le groupe des comptes au 31 mars 2006 pourront éventuellement différer de celles contenues dans ce document.

Les comptes intermédiaires sont établis selon les mêmes règles et principes que les comptes annuels, exception faite de la charge d'impôt qui est estimée sur la base d'un taux d'impôt effectif annuel par entité consolidée. Ils ont été préparés en conformité avec les modalités applicables aux comptes intermédiaires définies par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) dans l'article 221-5 du règlement général. Compte tenu de cette option, les comptes semestriels n'incluent pas toutes les informations de l'annexe exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

### 1.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon le cadre conceptuel des normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers et dont la révision ultérieure pourrait affecter les résultats futurs.

Ceci est particulièrement le cas sur les valorisations suivantes :

- marques,
- engagements de retraite,
- plans d'options de souscription ou d'achat d'action,
- instruments financiers.

### 1.2 Méthodes de consolidation

Les états financiers regroupent, par intégration globale, les filiales d'importance significative dans lesquelles Rémy Cointreau contrôle, directement ou indirectement, plus de 50% des droits de vote ou exerce un contrôle de fait, même en l'absence de tout lien en capital (entités "ad-hoc").

Les entités sous influence notable sont consolidées par mise en équivalence. La notion d'influence notable est présumée lorsque le groupe dispose d'un droit de vote compris entre 20% et 50%.

Les comptes des sociétés consolidées, établis selon les règles en vigueur dans chacun des pays concernés, sont retraités préalablement à leur consolidation pour assurer leur homogénéité avec les principes comptables du groupe.

Toutes les transactions d'importance significative entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes au groupe sont éliminés.



### 1.3 Conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise de consolidation du groupe Rémy Cointreau est l'euro. Les bilans des filiales étrangères sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les comptes de résultat sont convertis aux cours de change moyens de l'exercice. Les écarts qui en résultent sont enregistrés dans les capitaux propres au poste "écarts de conversion" jusqu'à la vente ou à la liquidation des filiales concernées.

Conformément à l'option donnée par IFRS 1, les écarts de conversion en solde au 31 mars 2004 ont été reclassés dans les réserves consolidées.

### 1.4 Opérations en devises

Conformément à IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères", les transactions libellées en devises étrangères sont enregistrées aux cours de change prévalant à la date de transaction au niveau de chaque entité consolidée. Le solde des actifs et passifs en devises étrangères est converti aux cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts qui en résultent sont portés au résultat et affectés soit en résultat opérationnel, soit en résultat financier selon la nature des transactions sous-jacentes.

Ce traitement s'applique aussi aux transactions entre sociétés du groupe, à l'exception des transactions qualifiées de financement à long terme pour lesquelles les écarts résultant des variations des cours de change sont enregistrées en capitaux propres au poste "écarts de conversion".

Le groupe Rémy Cointreau réalise environ 70% de son chiffre d'affaires hors de la zone euro alors que la production et les autres coûts sont majoritairement situés dans cette zone. A ce titre, le résultat opérationnel du groupe est fortement exposé aux effets des variations des cours des monnaies étrangères. A des fins de couverture de ce risque de change, le groupe utilise fréquemment des instruments dérivés et plus précisément des contrats d'options.

Lorsqu'ils sont qualifiés de couverture au sens de la norme IAS 39, ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan pour leur valeur de marché à la clôture. La variation de valeur des instruments est enregistrée :

- en marge brute pour la part efficace de la couverture des créances et dettes commerciales en solde à la date de clôture;
- en capitaux propres dits "recyclables" pour la part efficace de la couverture des flux de trésorerie futurs, ces montants étant "recyclés" en marge brute (pour des flux commerciaux) ou en résultat financier (pour les autres flux) au fur et à mesure de la concrétisation des flux objets de la couverture;
- en résultat financier pour la part inefficace de la couverture des flux commerciaux, incluant la variation de valeur temps des contrats d'options.

Les instruments dérivés sont également l'objet de la **note 1.10.d**.

### 1.5 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition.

Un écart d'acquisition peut également être constaté au titre des engagements d'achat des titres des minoritaires lorsque la valorisation de l'engagement est supérieure au montant comptabilisé au passif du bilan au poste "intérêts minoritaires".

Conformément à IFRS 3 "Regroupement d'entreprises", les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais font l'objet de tests de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour ces tests, les écarts d'acquisitions sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie.

### 1.6 Immobilisations incorporelles

Cette rubrique comprend essentiellement la valeur des marques identifiées lors des acquisitions opérées par le groupe.

Les dépenses occasionnées par la création de nouvelles marques ou le développement de marques existantes et tous les frais relatifs au dépôt et à la protection juridique des marques sont systématiquement prises en charge au cours de l'exercice où elles sont encourues.



Les marques ne font pas l'objet d'amortissement dès lors qu'elles sont protégées juridiquement, qu'elles permettent de générer des résultats supérieurs à ceux de produits identiques sans marque et qu'elles ont une durée de vie non limitée dans le temps.

Dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum à chaque clôture annuelle, le groupe pratique des tests de valeur de ses marques. Ces tests sont décrits à la **note 1.8**.

Des droits de distribution associés à des marques ont été également constatés lors d'acquisitions opérées par le groupe. Ces droits, lorsque leur durée n'est pas limitée dans le temps, ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de valeur conjointement aux marques auxquelles ils sont associés.

Le groupe Rémy Cointreau n'immobilise aucun frais d'étude et de développement.

Pour les autres immobilisations incorporelles, les durées d'amortissement sont les suivantes :

- |   |               |
|---|---------------|
| • droits au bail  | durée du bail |
| • coût d'acquisition des licences de logiciel et les frais directs de mise en place ou d'amélioration | 3 à 7 ans     |

## 1.7 Immobilisations corporelles

### a) Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", les valeurs brutes des immobilisations corporelles correspondent à leur coût d'acquisition ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

La valeur des immobilisations n'incorpore aucun frais d'emprunt.

Les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charge dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement telles que définies par la norme IAS 17 "Contrats de location" sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché, si elle est inférieure. La dette correspondante est enregistrée en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

### b) Amortissement

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, augmenté, le cas échéant, des écarts de première consolidation, sous déduction d'une éventuelle valeur résiduelle.

Le groupe Rémy Cointreau détient essentiellement des immobilisations destinées à la production qui, étant utilisées jusqu'à la fin de leur vie, n'ont aucune valeur résiduelle significative.

Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité estimées des différentes catégories d'immobilisations, durées pendant lesquelles il est estimé que ces immobilisations procureront des avantages économiques au groupe.

- |   |             |
|---|-------------|
| • Constructions, selon les composants             | 10 à 75 ans |
| • Alambics, fûts, cuves                           | 35 à 50 ans |
| • Installations techniques, matériel et outillage | 3 à 15 ans  |
| • Matériels informatique                          | 3 à 5 ans   |
| • Autres immobilisations                          | 5 à 10 ans  |

## 1.8 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, et systématiquement à chaque clôture annuelle pour les actifs à durée de vie indéfinie (les marques et certains droits de distribution, voir **note 1.5**).

Lorsque le test de valeur révèle que la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable et que cette perte de valeur est jugée durable une dépréciation est constatée en compte de résultat au poste "provision pour dépréciation d'actifs".

Lors de ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Pour le groupe Rémy Cointreau, la structure des UGT est fondée sur le portefeuille de marques. Chaque marque ou groupe de marques correspond à une UGT dès lors que chacune de ces marques génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par les autres marques ou groupes de marques.

Les tests de valeur consistent à rapprocher la valeur comptable des marques et des autres actifs qui leur sont associés, de leur valeur actuelle, celle-ci s'entendant comme la plus élevée de la valeur d'usage ou de la valeur vénale.

La méthode principale pour estimer la valeur d'usage est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (hors frais financiers) générés par l'utilisation de chaque marque. Les flux de trésorerie sont estimés sur la base de plans à moyen terme validés par le management. La valeur terminale est déterminée par application d'un taux de croissance à l'infini. Les taux d'actualisation sont différenciés par marque et intègrent une prime de risque propre à chaque activité.

Au 31 mars 2005, les hypothèses retenues comprenaient :

- des taux d'actualisation de 7% à 10,2%,
- un taux de croissance à l'infini variant de 0% à 4% selon les cas.

Lorsque des transactions récentes ont eu lieu sur des actifs similaires, les multiples constatés sont utilisés pour déterminer leur valeur vénale.

## **1.9 Stocks**

Les stocks sont évalués conformément à la norme IAS 2 "Stocks".

Les stocks sont comptabilisés comme tels lorsque les risques et avantages ont été transférés au groupe Rémy Cointreau. L'application de ce principe, qui fait partie du cadre conceptuel des IFRS, conduit à reconnaître des stocks physiquement et juridiquement détenus par des tiers. La contrepartie de ces stocks est enregistrée en dettes fournisseurs.

La majeure partie des stocks détenus par le groupe Rémy Cointreau consiste en des eaux-de-vie (cognac, brandy, rhum, armagnac) et des vins (champagne) en cours de vieillissement. Ces stocks peuvent être détenus pendant des périodes allant de 3 à plus de 70 ans. Leur prix de revient est calculé selon les usages de la profession dès lors qu'ils sont conformes à la norme IAS 2.

La partie de ces stocks provenant des vignobles détenus ou exploités en direct par le groupe est non significative.

Le prix de revient des stocks en cours de vieillissement n'inclut pas les frais financiers supportés pendant la période de vieillissement. Ces frais financiers sont pris en charge financière pendant la période où ils sont encourus.

La valeur des stocks en cours de vieillissement varie chaque année par l'imputation des frais de production directement engagés par le processus de vieillissement ainsi que par la constatation des phénomènes d'évaporation. Pour évaluer leur valeur de réalisation, il est tenu compte du prix de vente des produits finis qui seraient élaborés avec ces stocks.

Les stocks de produits finis sont évalués au plus bas du prix de revient, déterminé en selon la méthode du coût moyen pondéré, ou de la valeur nette de réalisation.

## **1.10 Actifs et passifs financiers**

L'évaluation des actifs et passifs financiers est réalisée conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers: comptabilisation et évaluation", telle qu'approuvée par l'Union Européenne le 19 novembre 2004.

### ***a) créances et dettes commerciales***





Les créances et dettes commerciales, dont la maturité est généralement inférieure à 3 mois, sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances client font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

#### ***b) Titres de participation non consolidés***

Ces titres appartiennent à la catégorie "Actifs disponibles à la vente" (AFS) définie par IAS 39 et doivent être enregistrés pour leur valeur de réalisation à la clôture, les variations de valeur étant enregistrés :

- directement en capitaux propres jusqu'à la date effective de réalisation dans le cas général;
- en provision pour dépréciation dans le résultat financier lorsque la perte de valeur est jugée irréversible.

Pour le groupe Rémy Cointreau, les titres figurant à ce poste sont des participations non stratégiques, conservées pour des raisons historiques et qui ne sont pas cotées sur un marché organisé. En conséquence, il est estimé que leur valeur de réalisation correspond à leur coût d'acquisition, sous déduction, le cas échéant, des provisions appropriées pour les ramener à leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est appréciée sur la base de plusieurs critères faisant notamment intervenir l'actif net, les plus-values latentes et les perspectives de rentabilité.

#### ***c) Titres comptabilisés selon l'option de juste valeur***

Lors de la cession des titres de la société Bols Sp.z.o.o, en août 2005, le groupe Rémy Cointreau a reçu des titres de la société CEDC, cotée au NASDAQ, qui sont valorisés à la juste valeur par le compte de résultat. La variation de valeur de ces titres est enregistrée en résultat financier.

Cette participation est gérée par le groupe sur la base de sa valeur de marché afin d'en gérer au mieux la liquidité. La valeur de marché fait l'objet d'un suivi et d'un reporting quotidien auprès du directeur financier.

#### ***d) Instruments dérivés***

Le groupe utilise couramment des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa politique de couverture du risque de change et du risque de taux d'intérêt. Le groupe a mis en oeuvre les procédures et la documentation nécessaires pour justifier la mise en oeuvre d'une comptabilisation de couverture au sens de IAS 39.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées selon les modalités précisées en **note 1.4** pour le risque de change.

Les instruments dérivés de couverture du risque de change et de taux d'intérêts sont classés en actifs et passifs courants quel que soit leur échéance, qui est toujours inférieure à 18 mois, car ils font pleinement partie de l'exploitation du groupe.

Les autres instruments dérivés détenus par le groupe résultent d'opérations ponctuelles liés à des cessions (**note 12**) ou à des contrats portant sur des titres Rémy Cointreau. Ces derniers qui comprennent un contrat "Equity Swap" et des options d'achat sur le titre Rémy Cointreau. Conformément à IAS 32 et IAS 39, les événements relatifs à ces instruments sont enregistrés en capitaux propres.

#### ***e) Emprunts et dettes financières***

Les emprunts et dettes financières du groupe sont principalement :

- des Titres Subordonnés à Durées Indéterminée (TSDI) en fin d'amortissement;
- des Obligations Convertibles en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE);
- deux emprunts obligataires non convertibles;
- les tirages sur des lignes de crédit dans le cadre d'une syndication bancaire.

Les TSDI ayant été cédés à un Fonds Commun de Créance (FCC) en mai 1996, l'application d'IAS32 et IAS39 ainsi que IAS 27 conduit à consolider le FCC en tant qu'entité ad-hoc. Dans le bilan consolidé du groupe Rémy Cointreau, le TSDI est donc éliminé et la dette financière propre au FCC est comptabilisée.

Conformément à IAS 32 et 39, l'OCEANE a été comptabilisée en deux parties :



- une composante dette financière correspondant à la valeur actuelle de la dette au taux du marché à la date de l'émission;
- une composante capitaux propres, par différence entre le nominal de l'émission et la valeur attribuée à la partie dette, qui correspond à la valorisation de l'option de conversion des obligations en actions à la date d'émission.

Les frais d'émission relatifs à l'OCEANE ont été affectés pro-rata aux deux composantes.

La partie enregistrée en "capitaux propres" est figée depuis l'émission, quelle que soit l'évolution du cours de l'action Rémy Cointreau. La partie "dette financière" est traitée selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui prend en compte la prime de remboursement potentiellement associée à l'OCEANE.

Les ressources financières autres que l'OCEANE, y compris la dette du FCC, sont enregistrées à leur valeur nominale nette des frais encourus lors de leur mise en place qui sont comptabilisés en résultat financier selon un calcul actuariel (méthode du taux d'intérêt effectif), sauf pour ceux liés à la syndication bancaire qui sont amortis linéairement sur la durée du contrat.

#### *f) Engagements d'achat de titres de minoritaires*

Les engagements d'achat de titres de minoritaires doivent être présentés au bilan selon IAS 39. Le groupe Rémy Cointreau était concerné par un tel engagement dans le cadre de sa participation à 50% dans la société Bols Sp. Z.o.o. en Pologne. Cet engagement a été valorisé lors de la première application des normes IAS 32 et 39 au 1er avril 2005 toutefois, la société ayant été cédée par la suite, il n'apparaît plus dans les états financiers des périodes suivantes.

### **1.11 Impôts différés**

En application de la norme IAS12, le groupe constate des impôts différés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs des actifs et des passifs dans les comptes consolidés et leurs valeurs fiscales dans les comptes des entités consolidées.

Le taux d'impôt utilisé est le taux d'impôt légal en vigueur à la date où la différence temporaire s'inversera, qui est généralement celui de l'exercice en cours ou celui de l'exercice suivant, lorsqu'il est certain. Les effets des changements de taux sont enregistrés dans la charge d'impôt de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Pour le groupe Rémy Cointreau, la principale source d'imposition différée est la différence entre la valeur des marques dans les comptes consolidés, provenant le plus souvent de l'imputation des écarts de première consolidation, et leur valeur fiscale qui est généralement nulle.

Conformément à IAS 12, il est également constaté un passif d'impôt de distribution sur la différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres des sociétés mises en équivalence. Dans le cas d'entités intégrées globalement, le passif d'impôt de distribution n'est constaté qu'à hauteur des distributions qui sont certaines à la date de clôture.

Les économies d'impôts résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrés en impôts différés actifs et dépréciés selon la probabilité d'utilisation.

Pour les comptes intermédiaires, la charge d'impôt est estimée en appliquant au résultat avant impôts un taux d'impôt effectif projeté sur base annuelle, entité par entité.

### **1.12 Provisions pour risques et charges**

Conformément à la norme IAS37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée dès lors que le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est hautement probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas de provisions passées au titre de restructurations, la prise en compte n'a lieu que lorsque la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé.

Lorsque la date attendue du dénouement de l'obligation est supérieure à 2 ans, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul actualisé dont les effets sont enregistrés en résultat financier.

### 1.13 Engagements de retraite et assimilés

Conformément à la législation et aux pratiques de chaque pays, Rémy Cointreau participe à des régimes d'avantages salariaux garantissant des pensions de retraite et d'autres prestations postérieures à l'emploi, à cotisations ou à prestations définies. Les actifs des régimes de retraite pré-financés sont gérés dans des fonds distincts par des gestionnaires indépendants ou des compagnies d'assurance.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le groupe sont celles édictées par la norme IAS 19. En application de cette norme :

- les charges liées aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges au fur et à mesure de leur paiement.
- les engagements de chaque régime à prestations définies sont déterminés par des actuaires, selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont basés sur des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des augmentations de salaires. Ils tiennent compte de la situation économique de chaque pays. Les taux d'actualisation utilisés sont les taux d'intérêt d'Etat dont l'échéance est proche de la maturité du passif évalué.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies concernent :

- les engagements relatifs au fonds de pension de la société Bols aux Pays Bas,
- les engagements de régime de retraite à charge du groupe en Allemagne et à la Barbade,
- les indemnités de fin de carrière et médailles du travail dues en France au titre des conventions collectives,
- les engagements afférents aux régimes de santé post emploi,
- les autres engagements de retraite complémentaire à prestations définies accordés par le groupe.

Dans certaines sociétés du groupe, des régimes de préretraites sont en cours, comptabilisés en indemnités de rupture de contrat de travail.

Conformément à l'option offerte par IFRS 1 le groupe a choisi d'enregistrer la totalité des gains et pertes actuariels non reconnus au 1<sup>er</sup> avril 2004 directement en contrepartie des capitaux propres.

Les écarts actuariels pour les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies générés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004 sont également imputés aux capitaux propres ("statement of recognised income and expense"). Les pertes et gains actuariels correspondent aux écarts d'expérience par rapport aux hypothèses, et à l'effet des changements d'hypothèses.

Les charges d'intérêts sur les engagements de retraite ainsi que les produits financiers liés au rendement attendu des placements sont présentés en résultat financier.

### 1.14 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net inclut les ventes de gros des produits finis correspondant aux marques de vins et spiritueux commercialisées par le groupe :

- aux différentes filiales de distribution constituant le réseau Maxxium, détenu par Rémy Cointreau à hauteur de 25%,
- à des distributeurs,
- à des agents,
- à des grossistes (marché nord-américain principalement).

Ces ventes sont comptabilisées sur la base du transfert des risques et avantages au client qui est généralement la date d'expédition.

Les montants enregistrés sont hors droits et taxes et correspondent aux tarifs en vigueur avec les différents clients. Dans le cas des ventes faites à des grossistes, le chiffre d'affaires est comptabilisé net de provisions constituées au titres de remises, rabais ristournes et de différentes formes de coopération commerciale lorsqu'elles s'analysent comme une réduction du prix final payé par le client en contre-partie de la marchandise vendue.

Certains produits annexes à la commercialisation de marques de vins et spiritueux (sous-traitance, négoce de produits non alcoolisés) sont enregistrés en "autres produits et charges" pour leur montant net dès lors qu'ils ne participent pas de l'activité principale du groupe.

## 1.15 Définition de certains indicateurs

### *a) Résultat opérationnel courant, résultat opérationnel, résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession*

Le résultat opérationnel courant comprend l'ensemble des éléments relatifs aux activités du groupe à l'exception :

- Du résultat opérationnel des activités qui ont été cédées au cours de l'exercice où dont la cession fait l'objet de plans confirmés validés par le conseil d'administration. Le résultat opérationnel correspondant est reclassé dans la ligne "résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession" avec les autres éléments de résultat relatifs à ces activités.
- Des éléments dont la nature, la fréquence et le montant ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités courantes du groupe et qui affectent la comparabilité des exercices. Il s'agit notamment des provisions pour dépréciation des marques et autres éléments d'actif immobilisé enregistrées à la suite des tests de valeur (voir **note 1.8**), des provisions pour restructurations, des plus ou moins values de cession significatives d'éléments d'actifs autres que ceux relatifs aux activités cédées ou en cours de cession.

### *b) EBITDA*

Cet agrégat qui est utilisé notamment dans le calcul de certains ratios, est calculé de la manière suivante : résultat opérationnel courant + réintégration de la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles de la période + réintégration de la charge comptabilisée au titre des paiements en actions (IFRS 2) + dividende versé pendant la période par les sociétés mises en équivalence.

### *c) Endettement net*

Cet agrégat qui est utilisé notamment dans le calcul de certains ratios, est calculé de la manière suivante : dettes financières à long terme + dettes financières à court terme et intérêts courus - trésorerie et équivalents.

## 1.16 Ventilation par secteur

Conformément aux dispositions de IAS 1 et IAS 14, le groupe Rémy Cointreau présente certains éléments de ses états financiers consolidés détaillés par "secteur" d'activité ou géographique.

### *a) Secteur d'activité*

La ventilation de premier niveau choisie par le groupe est le secteur d'activité. Chaque activité regroupe les marques qui présentent des profils similaires en terme de processus industriel, de rentabilité, de risque. Ces regroupements sont : Cognac, Liqueurs & Spiritueux, Champagne, Marques partenaires.

La catégorie " Marques partenaires" regroupe les marques pour lesquelles le groupe n'est impliqué dans aucun processus industriel mais agit uniquement en tant que distributeur intermédiaire.

Les éléments qui ne sont pas directement attribuables à une marque ou à une catégorie sont répartis par marque ou par catégorie selon des clés analytiques faisant notamment intervenir la part de chaque marque ou de chaque catégorie dans le chiffre d'affaires en base annuelle.

### *b) Secteur géographique*

La ventilation par zone géographique constitue la ventilation de second niveau. La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique se fait selon la zone de destination des marchandises vendues. La ventilation des éléments de bilan se fait selon la zone géographique des entités qui portent ces éléments.

Le détail des zones géographiques présentées est : Europe, Amériques, Asie et autres. "Asie et autres" regroupe l'Asie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique.

## 1.17 Actions auto-détenues

Les actions Rémy Cointreau détenues par le groupe sont comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition.



### 1.18 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément à IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions", les plans d'options accordés après le 7 novembre 2002 (plans n°12 et n°13) donnent lieu à la comptabilisation d'une charge relative à l'estimation de l'avantage accordé aux bénéficiaires des plans. L'avantage est évalué le jour de l'attribution de chaque plan en utilisant un modèle binomial et il est réparti linéairement sur la période d'acquisition des droits (4 ans à partir de la date d'attribution). La contrepartie de la charge classée en "frais administratifs" est une augmentation des réserves.

### 1.19 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice sous déduction des actions auto-détenues inscrites en diminution des capitaux propres et augmenté des actions correspondant aux obligations convertibles dont la conversion est certaine.

Le résultat par action après dilution est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice sous déduction des actions auto-détenues inscrites en diminution des capitaux propres et majoré :

- du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée, durant l'exercice, des options de souscription existantes au sein des différents plans d'options de souscription d'actions non encore prescrits à la date de clôture et
- du nombre total d'actions qui serait potentiellement émis si les porteurs de l'OCEANE exerçaient leur option de conversion.

Conformément à IAS 33, les fonds provenant de la levée théorique des options de souscription des plans sont présumés affectés dans le calcul au rachat d'actions au prix du marché.

### 1.20 Activités cédées

Lorsqu'une société ou une activité d'importance significative ont été cédées au cours de la période :

- chaque ligne de la contribution au résultat de cette société ou activité pour les périodes de comparatifs est reclassée dans la ligne "*Résultat net d'impôt des activités cédées*". Un reclassement similaire est effectué dans le tableau des flux de trésorerie en utilisant la ligne : "*Effet net des activités cédées ou en cours de cession*".
- chaque ligne de la contribution au résultat de cette société ou activité jusqu'à la date de cession est reclassée dans la ligne "*Résultat net d'impôt des activités cédées*" pour la période au cours de laquelle la cession a lieu.
- le résultat dégagé sur la transaction de cession, net des frais de transactions et des impôts est également enregistré dans la ligne "*Résultat net d'impôt des activités cédées*".

### 1.21 Consolidation des coopératives

Depuis le 1er avril 2003, le groupe Rémy Cointreau consolide, en tant qu'entités ad-hoc, deux coopératives de vieillissement d'eaux-de-vie (Prochacoop et Champaco devenues Alliance Fine Champagne suite à la fusion de ces deux coopératives intervenue le 28 février 2005). Alliance Fine Champagne (AFC) est consolidée en intégration globale.

En avril 2005, CLS Rémy Cointreau a transféré à AFC ses engagements d'achat et la gestion directe des contrats triennaux d'approvisionnement conclus entre CLS Rémy Cointreau et les bouilleurs de crus. Sur la base de l'analyse des modes opératoires définis pour la gestion de ces contrats et de la formule de prix applicable lors de la livraison, il a été considéré que les risques et avantages relatifs aux stocks d'eaux-de-vie détenus chez les bouilleurs de crus sont transférés à AFC (et donc à CLS Rémy Cointreau) dès lors que les eaux-de-vie ont passé les tests qualitatifs menés par Rémy Cointreau et que le bouilleur de cru a souscrit ses parts sociales de la coopérative sur ses engagements de livraison.

De ce fait, les engagements d'achat transférés à AFC ont été comptabilisés en stock avec une contrepartie fournisseurs dans les comptes au 30 septembre 2005, après avoir été préalablement retraités conformément aux principes comptables du groupe Rémy Cointreau.



## 2- VARIATION DE PERIMETRE

Le 17 août 2005, le groupe Rémy Cointreau a finalisé la cession de sa participation dans le joint venture de production et de distribution polonaise Bols Sp.z.o.o. Cette opération est décrite en **note 12**.

Les activités objets de la cession ont été consolidées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 17 août 2005 dans la ligne "Résultat net d'impôt des activités cédées". Dans les comptes de résultat des périodes de comparaison, le résultat passé de ces activités a été reclassé ligne par ligne au poste "Résultat net d'impôt des activités cédées".

Le joint venture Bols Sp.z.o.o. contribuaient pour les montants suivants aux états financiers consolidés du groupe Rémy Cointreau :

En millions d'euros

	Septembre 2005 <sup>(1)</sup>	Septembre 2004	Mars 2005
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>18,0</b>	<b>30,7</b>	<b>72,1</b>
Marge brute	9,0	18,1	42,2
Frais commerciaux	(7,9)	(13,3)	(25,9)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1,1</b>	<b>4,8</b>	<b>16,3</b>
Résultat Financier	(0,5)	(1,1)	(2,2)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>0,6</b>	<b>3,7</b>	<b>14,1</b>
Impôt sur les bénéfices	(0,1)	(0,9)	(3,3)
<b>Résultat net</b>	<b>0,5</b>	<b>2,8</b>	<b>10,8</b>

(1) comptes arrêtés au 17 août 2005

En millions d'euros

	Mars 2005
<b>ACTIF</b>	
Immobilisations incorporelles	0,8
Immobilisations corporelles	10,6
Impôts différés actifs	2,2
<b>Total Actifs non courants</b>	<b>13,6</b>
Stocks	5,9
Clients et autres créances d'exploitation	32,7
<b>Total Actifs courants</b>	<b>38,6</b>
Trésorerie	9,2
<b>Total Actif</b>	<b>61,4</b>
<b>PASSIF</b>	
Capital & primes d'émission	4,1
Réserves	6,1
Ecart de conversion	1,6
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>	<b>11,8</b>
Intérêts minoritaires	11,7
<b>Capitaux propres</b>	<b>23,5</b>
Dette financière à long terme	0,7
Impôts différés passifs	0,5
<b>Dettes non courantes</b>	<b>1,2</b>
Dettes financières à court terme et intérêts courus	0,5
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	35,5
Dettes d'impôt exigible	0,7
<b>Total passifs courants</b>	<b>36,7</b>
<b>Total Passif</b>	<b>61,4</b>

La transaction a également donné lieu à une sortie d'immobilisations incorporelles pour un montant de 104,4 millions d'euros. Les données de comptes de résultat ci-dessus n'incluent pas la réintégration du chiffre d'affaires réalisé avec Bols Sp.z.o.o par les autres sociétés du groupe Rémy Cointreau (de l'ordre de 3 millions d'euros par an).



### 3. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

(En millions d'euros)	<b>Maxxium</b>	<b>Dynasty</b>	<b>Avandis</b>	<b>Total</b>
<b>Au 31 mars 2005</b>	<b>77,9</b>	<b>32,1</b>	<b>3,6</b>	<b>113,6</b>
Dividendes versés <sup>(1)</sup>	(3,4)	(2,5)		(5,9)
Résultat de la période	1,1	1,2		2,3
Ecart de conversion	1,4	4,0		5,4
<b>Au 30 septembre 2005</b>	<b>77,0</b>	<b>34,8</b>	<b>3,6</b>	<b>115,4</b>
<b>Au 31 mars 2004</b>	<b>78,4</b>	<b>18,7</b>	<b>3,6</b>	<b>100,7</b>
Dividendes versés <sup>(1)</sup>	(3,2)	(2,6)		(5,8)
Résultat de la période	(0,7)	2,0		1,3
Ecart de conversion	(0,1)	(0,2)		(0,3)
<b>Au 30 septembre 2004</b>	<b>74,4</b>	<b>17,9</b>	<b>3,6</b>	<b>95,9</b>
<b>Au 31 mars 2004</b>	<b>78,4</b>	<b>18,7</b>	<b>3,6</b>	<b>100,7</b>
Dividendes versés <sup>(1)</sup>	(3,2)	(4,6)		(7,8)
Résultat de la période	2,3	5,1		7,4
Profit de dilution <sup>(2)</sup>		13,7		13,7
Ecart de conversion	0,4	(0,8)		(0,4)
<b>Au 31 mars 2005</b>	<b>77,9</b>	<b>32,1</b>	<b>3,6</b>	<b>113,6</b>

(1) Pour Maxxium, dividende prélevé sur la prime d'apport.

(2) Profit de dilution lié à l'introduction en bourse de Dynasty Fine Wines Group Ltd.

Le groupe Rémy Cointreau détient 25% du joint venture de distribution Maxxium BV auquel il est lié par un accord stratégique de distribution impliquant 3 autres partenaires (Highland Distillers, Jim Beam Brands, Vin & Sprit). Cet accord prévoit des règles spécifiques de partage du résultat de Maxxium BV entre les partenaires dont la conséquence est que le résultat et le dividende correspondant ne sont pas répartis selon le pourcentage juridique de chaque partenaire (25%).

### 4- CAPITAUX PROPRES

#### 4.1. Capital social

Le capital social au 30 septembre 2005 est composé de 45 340 924 actions d'une valeur nominale de 1,60 euros.

Dans le cadre des options de souscription d'actions accordées à certains membres du personnel, 288 263 actions ont été émises entre le 1<sup>er</sup> avril 2005 et le 30 septembre 2005. Cette création d'actions correspond à une augmentation de capital de 0,5 millions d'euros assortie d'une prime d'émission de 6,6 millions d'euros.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, Rémy Cointreau détient, au 30 septembre 2005, 30 000 actions Rémy Cointreau qui sont portées en diminution des capitaux propres consolidés pour une valeur de 0,6 millions d'euros.

#### 4.2. Nombre d'actions retenues dans le calcul du résultat par action

Le résultat par action simple est calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation durant l'exercice augmenté des actions correspondant aux obligations convertibles dont la conversion est certaine.

Le résultat par action dilué est calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation augmenté des créations potentielles de titres liées à l'exercice des options de souscription d'actions et aux conversions d'obligations. Conformément à IAS 33, les fonds provenant de la levée théorique des options de souscription des plans sont présumés affectés dans le calcul au rachat d'actions au prix du marché.

Les nombres d'actions entrant dans le calcul du résultat par action simple et dilué sont les suivants. La colonne solde présente, pour mémoire, le nombre d'action en circulation à la fin de la période.



## Septembre 2005

<u>Nombre d'actions en circulation :</u>	<b>Solde</b>	<b>Moyen</b>	<b>Dilué</b>
Début de période :			
actions émises	45 052 661	45 052 661	45 052 661
actions auto-détenues	(30 000)	(30 000)	(30 000)
emprunt obligataire convertible		30 032	30 032
création de la période	288 263	125 945	125 945
<b>Sous-total</b>	<b>45 310 924</b>	<b>45 178 638</b>	<b>45 178 638</b>
<u>Actions potentielles futures :</u>			
Levées d'options			585 775
OCEANE			6 833 691
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 419 466</b>
<b>Total</b>	<b>45 310 924</b>	<b>45 178 638</b>	<b>52 598 104</b>

Le cours de l'action Rémy Cointreau pris en référence pour le calcul des actions potentielles futures sur levées d'option est de 35,94 €

## Septembre 2004

<u>Nombre d'actions en circulation :</u>	<b>Solde</b>	<b>Moyen</b>	<b>Dilué</b>
Début de période :			
actions émises	44 779 849	44 779 849	44 779 849
actions auto-détenues	(632 430)	(632 430)	(632 430)
emprunt obligataire convertible		30 032	30 032
création de la période	14 190	7 470	7 470
<b>Sous-total</b>	<b>44 161 609</b>	<b>44 184 921</b>	<b>44 184 921</b>
<u>Actions potentielles futures :</u>			
Levées d'options			386 657
OCEANE			6 833 691
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 220 348</b>
<b>Total</b>	<b>44 161 609</b>	<b>44 184 921</b>	<b>51 405 269</b>

Le cours de l'action Rémy Cointreau pris en référence pour le calcul des actions potentielles futures sur levées d'option est de 27,61 €

## Mars 2005

<u>Nombre d'actions en circulation :</u>	<b>Solde</b>	<b>Moyen</b>	<b>Dilué</b>
Début de période :			
actions émises	44 779 849	44 779 849	44 779 849
actions auto-détenues	(632 430)	(632 430)	(632 430)
emprunt obligataire convertible		30 032	30 032
création de la période	272 812	58 043	58 043
vente d'actions auto-détenues	602 430	11 553	11 553
<b>Sous-total</b>	<b>45 022 661</b>	<b>44 247 047</b>	<b>44 247 047</b>
<u>Actions potentielles futures :</u>			
Levées d'options			403 335
OCEANE			6 833 691
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 237 026</b>
<b>Total</b>	<b>45 022 661</b>	<b>44 247 047</b>	<b>51 484 073</b>

Le cours de l'action Rémy Cointreau pris en référence pour le calcul des actions potentielles futures sur levées d'option est de 28,42 €

### 4.3. Dividendes

Au 30 septembre 2005, la société a comptabilisé un dividende à payer au titre de l'exercice clos au 31 mars 2005 d'un montant de 45,0 millions d'euros soit 1,0 euros par action.





## 5- RESULTATS PAR ACTIVITE

Les marques sont ventilées dans 4 activités qui regroupent ainsi les principaux produits ou marques suivants :

Cognac	Rémy Martin
Liqueurs et spiritueux	Cointreau, Passoa, Bols, Galliano, Pisang Ambon, Metaxa, Saint Rémy, Mount Gay, Bokma
Champagne	Piper Heidsieck, Charles Heidsieck
Marques Partenaires	marques non détenues par le groupe, et par extension celles dont l'élaboration n'est pas pleinement assurée par le groupe, qui sont distribuées à travers son réseau de distribution propre; principalement scotchs Highland Distillers, vins Antinori et Piper Sonoma aux Etats-Unis

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel courant	
	Septembre	Septembre	Septembre	Septembre
	2005	2004	2005	2004
Cognac	154,0	155,6	31,8	34,7
Liqueurs et spiritueux	135,3	134,6	29,2	24,6
Champagne	48,7	48,1	1,7	0,0
Marques partenaires	59,8	48,6	1,7	1,0
<b>Total</b>	<b>397,8</b>	<b>386,9</b>	<b>64,4</b>	<b>60,3</b>

## 6- CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	
	Septembre	Septembre
	2005	2004
Europe	157,7	158,0
Amériques	175,2	161,0
Asie & autres	64,9	67,9
<b>Total</b>	<b>397,8</b>	<b>386,9</b>

## 7- CHARGES D'EXPLOITATION PAR NATURE

(en millions d'euros)	Septembre	Septembre	Mars
	2005	2004	2005
Frais de personnel	(52,6)	(54,4)	(104,4)
Autres frais	(108,2)	(111,4)	(231,5)
Amortissements	(7,5)	(7,9)	(16,1)
Frais réalloués aux stocks et au prix de revient	29,3	28,7	55,2
<b>Total</b>	<b>(139,0)</b>	<b>(145,0)</b>	<b>(296,8)</b>
Dont			
Frais commerciaux	(105,6)	(107,7)	(221,0)
Frais administratifs	(39,1)	(41,2)	(87,9)
Autres produits et charges	5,7	3,9	12,1
<b>Total</b>	<b>(139,0)</b>	<b>(145,0)</b>	<b>(296,8)</b>

Les frais commerciaux comprennent les frais de promotion et de publicité, les commissions payées et reçues, les redevances de marques, les provisions courantes pour dépréciation des stocks et créances clients ainsi que les frais généraux des sociétés de distribution du groupe.



Les frais administratifs comprennent tous les frais généraux des holdings et des sociétés de production.

Les autres produits et charges correspondent à la marge réalisée sur des activités périphériques à la vente de produits de cognac, liqueurs, spiritueux et champagnes et marques partenaires.

## 8- AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

(en millions d'euros)	Septembre 2005	Septembre 2004	Mars 2005
Provision pour restructuration		(10,2)	(12,9)
Profit de dilution Dynasty, net de frais			13,1
Plus ou moins value de cession d'actifs		0,6	1,5
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>(9,6)</b>	<b>1,7</b>

## 9- RESULTAT FINANCIER

La note ci-dessous détaille les éléments comptabilisés en résultat financier qui ne font pas partie du coût de l'endettement.

(en millions d'euros)	Septembre 2005	Septembre 2004	Mars 2005
Variation de juste valeur des titres de participation	4,5		
Charge d'actualisation	(0,9)	(0,4)	(0,5)
(Pertes) et gains de change	(3,6)	0,4	(1,1)
Autres produits et charges financiers	0,1		(0,4)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(2,0)</b>

## 10- IMPACTS DE LA TRANSITION AUX IFRS

La présente note a pour objectif de compléter les informations sur les impacts de la transition aux IFRS déjà publiées en présentant les impacts relatifs à la période close au 30 septembre 2004, utilisés en comparatif des comptes de la période close au 30 septembre 2005.

Les informations déjà publiées sont le chapitre 5.1.2 pages 39 à 41 du document de référence de l'exercice 2004/05, actualisé par un document dit "rapport de transition" qui détaille les impacts sur le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2004 et l'exercice clos au 31 mars 2005.

Les informations narratives relatives à l'application de IFRS 1 "première adoption des IFRS" ne sont pas reproduites dans ce document, de même que la description de l'impact des IFRS sur les principes comptables retenus par le groupe (se reporter au chapitre 5.1.2 du document de référence de l'exercice 2004/05). La description détaillée des impacts chiffrés des retraitements IFRS figure dans le "rapport de transition".



## 10.1 Impact sur les capitaux propres au 30 septembre 2004

En millions d'euros	Septembre 2004		
	Groupe	Mino- ritaires	Total
<b>Capitaux propres - normes françaises</b>	<b>1,086.9</b>	<b>13.6</b>	<b>1,100.5</b>
Impact IAS16 et IAS38	34.6		34.6
Plus-value d'apport et goodwill Maxxium (IFRS 3)	22.7		22.7
Prise en compte des écart actuariels différés (IAS19)	(12.7)		(12.7)
Régimes de santé post-emploi (IAS19)	(3.4)		(3.4)
Actualisation des provisions pour risques (IAS37)	4.6		4.6
Impôt différé sur l'écart entre la valeur des marques en consolidation et leur valeur fiscale (IAS12)	(284.8)		(284.8)
Impôt différé sur écarts d'évaluation des stocks des entités ad-hoc (IAS12)	8.7		8.7
Reclassement lié à la consolidation des entités ad-hoc (IAS27)	(24.5)	1.7	(22.8)
Autres	(0.5)	0.6	0.1
<b>Capitaux propres - normes IFRS</b>	<b>831.6</b>	<b>15.9</b>	<b>847.5</b>

**10.2 Impact sur le bilan au 30 septembre 2004***Données comparées*

En millions d'euros	Septembre 2004		
	Normes	Normes	Ecart
	Françaises	IFRS	
	(a)	(b)	(b) - (a)
<b>ACTIF</b>			
Immobilisations incorporelles	976.2	975.4	(0.8)
Immobilisations corporelles	140.8	203.3	62.5
Titres mis en équivalence	73.2	95.9	22.7
Investissements financiers	25.2	10.7	(14.5)
Impôts différés actifs	7.2	4.0	(3.2)
<b>Total Actifs non courants</b>	<b>1,222.6</b>	<b>1,289.3</b>	<b>66.7</b>
Stocks	839.9	845.4	5.5
Clients et autres créances d'exploitation	295.3	286.4	(8.9)
Créances d'impôt exigible	18.7	6.5	(12.2)
Instruments financiers dérivés	12.0	12.0	
<b>Total Actifs courants</b>	<b>1,165.9</b>	<b>1,150.3</b>	<b>(15.6)</b>
Trésorerie et équivalents	33.6	33.6	
<b>Total Actif</b>	<b>2,422.1</b>	<b>2,473.2</b>	<b>51.1</b>

En millions d'euros	Septembre 2004		
	Normes	Normes	Ecart
	Françaises	IFRS	
	(a)	(b)	(b) - (a)
<b>PASSIF</b>			
Capital & primes d'émission	698.0	698.0	
Actions détenues en propre	(10.5)	(10.5)	
Réserves	409.1	126.2	(282.9)
Ecart de conversion	(30.2)	(0.6)	29.6
Résultat net - part du groupe	20.5	18.7	(1.8)
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>	<b>1,086.9</b>	<b>831.8</b>	<b>(255.1)</b>
Intérêts minoritaires	13.6	15.7	2.1
<b>Capitaux propres</b>	<b>1,100.5</b>	<b>847.5</b>	<b>(253.0)</b>
Dette financière à long terme	775.6	775.6	0.0
Autres passifs non courants	72.7	56.0	(16.7)
Impôts différés passifs	6.9	301.4	294.5
<b>Dettes non courantes</b>	<b>855.2</b>	<b>1,133.0</b>	<b>277.8</b>
Dettes financières à court terme et intérêts courus	171.8	194.8	23.0
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	275.6	276.1	0.5
Dettes d'impôt exigible	15.4	3.2	(12.2)
Provisions pour risques et charges à court terme		15.0	15.0
Instruments financiers dérivés	3.6	3.6	
<b>Total passifs courants</b>	<b>466.4</b>	<b>492.7</b>	<b>26.3</b>
<b>Total Passif</b>	<b>2,422.1</b>	<b>2,473.2</b>	<b>51.1</b>

*Détail des écarts par type de retraitement*

Septembre 2004

En millions d'euros	-a-	-b-	-c-	-d-	-e-	-f-	-g-	-h-	Total
<b>ACTIF</b>									
Immobilisations incorporelles	(0.8)								(0.8)
Immobilisations corporelles	62.5								62.5
Titres mis en équivalence		22.7							22.7
Investissements financiers	(0.2)		(13.0)				(1.3)		(14.5)
Impôts différés actifs	0.7		1.9	(2.4)	8.7		(12.1)		(3.2)
<b>Total Actifs non courants</b>	<b>62.2</b>	<b>22.7</b>	<b>(11.1)</b>	<b>(2.4)</b>	<b>8.7</b>	<b>0.0</b>	<b>(13.4)</b>	<b>0.0</b>	<b>66.7</b>
Stocks						5.5			5.5
Clients et autres créances d'exploitation	(4.9)					(5.5)	1.5		(8.9)
Créances d'impôt exigible								(12.2)	(12.2)
<b>Total Actifs courants</b>	<b>(4.9)</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>1.5</b>	<b>(12.2)</b>	<b>(15.6)</b>
<b>Total Actif</b>	<b>57.3</b>	<b>22.7</b>	<b>(11.1)</b>	<b>(2.4)</b>	<b>8.7</b>	<b>0.0</b>	<b>(11.9)</b>	<b>(12.2)</b>	<b>51.1</b>

Septembre 2004

En millions d'euros	-a-	-b-	-c-	-d-	-e-	-f-	-g-	-h-	Total
<b>PASSIF</b>									
Réserves	34.1	22.4	(16.0)	4.9	(275.1)	(23.5)	(29.9)	0.2	(282.9)
Ecart de conversion							29.6		29.6
Résultat net - part du groupe	0.5	0.3	(0.1)	(0.3)	(1.0)	(1.0)		(0.2)	(1.8)
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>	<b>34.6</b>	<b>22.7</b>	<b>(16.1)</b>	<b>4.6</b>	<b>(276.1)</b>	<b>(24.5)</b>	<b>(0.3)</b>	<b>0.0</b>	<b>(255.1)</b>
Intérêts minoritaires						1.7	0.4		2.1
<b>Capitaux propres</b>	<b>34.6</b>	<b>22.7</b>	<b>(16.1)</b>	<b>4.6</b>	<b>(276.1)</b>	<b>(22.8)</b>	<b>0.1</b>	<b>0.0</b>	<b>(253.0)</b>
Dette financière à long terme									0.0
Autres passifs non courants			5.8	(7.0)			(15.5)		(16.7)
Impôts différés passifs	22.4		(0.8)		284.8		(11.9)		294.5
<b>Dettes non courantes</b>	<b>22.4</b>	<b>0.0</b>	<b>5.0</b>	<b>(7.0)</b>	<b>284.8</b>	<b>0.0</b>	<b>(27.4)</b>	<b>0.0</b>	<b>277.8</b>
Dettes financières à court terme et intérêts courus	0.3					22.8	(0.1)		23.0
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation							0.5		0.5
Dettes d'impôt exigible								(12.2)	(12.2)
Provisions pour risques et charges à court terme							15.0		15.0
<b>Total passifs courants</b>	<b>0.3</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>22.8</b>	<b>15.4</b>	<b>(12.2)</b>	<b>26.3</b>
<b>Total Passif</b>	<b>57.3</b>	<b>22.7</b>	<b>(11.1)</b>	<b>(2.4)</b>	<b>8.7</b>	<b>0.0</b>	<b>(11.9)</b>	<b>(12.2)</b>	<b>51.1</b>



### 10.3 Impact sur le compte de résultat au 30 septembre 2004

#### Données comparées

En millions d'euros	Septembre 2004		
	Normes	Normes	Ecart
	Françaises	IFRS	
	(a)	(b)	(b)-(a)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>422.4</b>	<b>386.9</b>	<b>(35.5)</b>
Marge brute	230.0	205.3	(24.7)
Frais commerciaux	(122.9)	(107.7)	15.2
Frais administratifs	(38.4)	(41.2)	(2.8)
Autres produits et charges		3.9	3.9
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>68.7</b>	<b>60.3</b>	<b>(8.4)</b>
Provision pour dépréciation d'actifs			
Autres produits et charges opérationnels		(9.6)	(9.6)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>68.7</b>	<b>50.7</b>	<b>(18.0)</b>
Résultat Financier	(27.0)	(26.4)	0.6
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>41.7</b>	<b>24.3</b>	<b>(17.4)</b>
Impôt sur les bénéfices	(13.4)	(8.3)	5.1
Quote part dans le résultat des entreprises associées	0.9	1.3	0.4
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>29.2</b>	<b>17.3</b>	<b>(11.9)</b>
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		2.8	2.8
Part revenant aux intérêts minoritaires	(0.4)	(1.4)	(1.0)
Résultat exceptionnel net d'impôts	(8.3)		8.3
<b>Résultat net - part du groupe</b>	<b>20.5</b>	<b>18.7</b>	<b>(1.8)</b>

#### Détail des écarts par type de retraitement

En millions d'euros	Septembre 2004									Activités Cédées en 05/06	Ecart	
	-a-	-b-	-d-	-e-	-f-	-g-	-h-	-i-	-j-			
<b>Chiffre d'affaires</b>										<b>(3.5)</b>	<b>(32.0)</b>	<b>(35.5)</b>
Marge brute										(3.5)	(21.2)	(24.7)
Frais commerciaux						(0.2)		(0.4)	0.1		15.7	15.2
Frais administratifs	0.8						(0.4)		(3.2)			(2.8)
Autres produits et charges									3.9			3.9
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>0.8</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>(0.2)</b>	<b>(0.4)</b>	<b>0.0</b>	<b>(3.1)</b>	<b>(5.5)</b>	<b>(5.5)</b>	<b>(8.4)</b>
Provision pour dépréciation d'actifs												0.0
Autres produits et charges opérationnels									(9.6)			(9.6)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>0.8</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>(0.2)</b>	<b>(0.4)</b>	<b>0.0</b>	<b>(12.7)</b>	<b>(5.5)</b>	<b>(5.5)</b>	<b>(18.0)</b>
Résultat Financier			(0.4)								1.0	0.6
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>0.8</b>	<b>0.0</b>	<b>(0.4)</b>			<b>(0.2)</b>	<b>(0.4)</b>	<b>0.0</b>	<b>(12.7)</b>	<b>(4.5)</b>	<b>(4.5)</b>	<b>(17.4)</b>
Impôt sur les bénéfices	(0.3)		0.1	(1.0)		0.1	0.1		4.9	1.2	1.2	5.1
Quote part dans le résultat des entreprises associées		0.4										0.4
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>0.5</b>	<b>0.4</b>	<b>(0.3)</b>	<b>(1.0)</b>	<b>0.0</b>	<b>(0.1)</b>	<b>(0.3)</b>	<b>0.0</b>	<b>(7.8)</b>	<b>(3.3)</b>	<b>(3.3)</b>	<b>(11.9)</b>
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession									(0.5)	3.3	3.3	2.8
Part revenant aux intérêts minoritaires					(1.0)							(1.0)
Résultat exceptionnel net d'impôts									8.3			8.3
<b>Résultat net - part du groupe</b>	<b>0.5</b>	<b>0.4</b>	<b>(0.3)</b>	<b>(1.0)</b>	<b>(1.0)</b>	<b>(0.1)</b>	<b>(0.3)</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>(1.8)</b>



## 10.4 Description des retraitements et reclassements de -a - à -j- (bilan et compte de résultat)

Les impacts ci-dessus reprennent ceux au 1<sup>er</sup> avril 2004 ainsi que les mouvements de la période du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 30 septembre 2004 sur les retraitements identifiés lors de la transition et également, le cas échéant, sur de nouveaux types de retraitements relatifs à des transactions de l'exercice.

- a- Application de nouvelles durées d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles, retraitement des charges à répartir ou à étaler et des locations-financement
- b- Imputation aux capitaux propres de la plus value d'apport Maxxium pour sa valeur nette au 31 mars 2004 et reprise de l'amortissement passé sur la période. D'autre part, l'écart d'acquisition constaté chez Maxxium lors de la constitution de la joint-venture cesse d'être amorti à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2004.
- c- Prise en compte directe en capitaux propres des écarts actuariels différés sur les engagements de retraite et constitution d'une provision concernant les engagements relatifs aux mutuelles de santé dont bénéficient certains retraités en France.
- d- Les provisions pour risques dont l'échéance est supérieure à deux ans sont actualisées et ré-évaluées à chaque fin de période en équivalent euros de leur devise de règlement.
- e- Un impôt différé est constaté sur les différences temporaires entre la valeur consolidée des actifs et leur valeur fiscale : l'impact concerne la valeur des marques non cessibles séparément de l'entité acquise et les écarts sur la valorisation du stock des entités ad-hoc coopératives.
- f- Le reclassement de stocks à clients de 5,5 millions d'euros correspond à la requalification en stocks d'avances faites à certains fournisseurs de la viticulture en Champagne.  
Les autres reclassements sont relatifs à la manière de prendre en compte les entités ad-hoc (intégration globale sans intérêts minoritaires).
- g- Impact de différents reclassements, neutres sur les capitaux propres, incluant le reclassement en réserves des écarts de conversion en solde à l'ouverture, tel que proposé par IFRS 1.
- h- Comptabilisation d'une charge et d'un impact symétrique en réserves en application de IFRS 2 "paiement fondé sur des actions".
- i- Reclassement de frais commerciaux en chiffres d'affaires correspondant à certaines dépenses de coopération commerciale aux Etats-Unis principalement (IAS 18).  
Reclassement en autres produits et charges d'éléments de revenus divers qui étaient auparavant portés en déduction des frais commerciaux.
- j- Reclassement des éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel net d'impôts.

Enfin, conformément aux recommandations des IFRS visant à faciliter la comparabilité des états financiers, l'intégralité des éléments de résultat relatifs aux activités Polonaises, cédées en août 2005, est reclassée dans la ligne "résultat des activités cédées ou en cours de cession".

## 11- IMPACT DES NORMES IAS 32 ET IAS 39

Les normes IAS 32 et IAS 39 ont été appliquées à partir d'une situation d'ouverture établie au 1<sup>er</sup> avril 2005. L'impact des écritures d'ouverture relatives à IAS32 et IAS 39 est détaillé ci-après.

En millions d'euros	Au 31 mars 2005	Put Mino- ritaires	OCEANE	TSDI	Obligataires et autres	Couverture Change	Couverture Taux	Au 1er avril 2005
<b>ACTIF</b>								
Ecart d'acquisition		42,9						42,9
Immobilisations incorporelles	922,7							922,7
Immobilisations corporelles	195,6							195,6
Titres mis en équivalence	113,6							113,6
Investissements financiers	7,7							7,7
Impôts différés actifs	3,9			1,0				4,9
<b>Total Actifs non courants</b>	<b>1 243,5</b>	<b>42,9</b>	<b>0,0</b>	<b>1,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 287,4</b>
Stocks	845,9							845,9
Clients et autres créances d'exploitation	239,7		(1,0)	(0,5)	(11,2)		(1,5)	225,5
Créances d'impôt exigible	6,8							6,8
Instruments financiers dérivés	8,9					1,3	0,2	10,4
<b>Total Actifs courants</b>	<b>1 101,3</b>	<b>0,0</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(11,2)</b>	<b>1,3</b>	<b>(1,3)</b>	<b>1 088,6</b>
Trésorerie	53,6							53,6
<b>Total Actif</b>	<b>2 398,4</b>	<b>42,9</b>	<b>(1,0)</b>	<b>0,5</b>	<b>(11,2)</b>	<b>1,3</b>	<b>(1,3)</b>	<b>2 429,6</b>
<b>PASSIF</b>								
Capital & primes d'émission	702,8							702,8
Actions détenues en propre	(0,6)							(0,6)
Réserves	119,9		5,1	(1,7)	0,2	2,7	(1,1)	125,1
Ecart de conversion	(3,0)							(3,0)
Résultat net - part du groupe	49,8							49,8
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>	<b>868,9</b>	<b>0,0</b>	<b>5,1</b>	<b>(1,7)</b>	<b>0,2</b>	<b>2,7</b>	<b>(1,1)</b>	<b>874,1</b>
Intérêts minoritaires	19,4	(8,0)						11,4
<b>Capitaux propres</b>	<b>888,3</b>	<b>(8,0)</b>	<b>5,1</b>	<b>(1,7)</b>	<b>0,2</b>	<b>2,7</b>	<b>(1,1)</b>	<b>885,5</b>
Dette financière à long terme	746,5		(30,2)	5,6	(11,2)			710,7
Autres passifs non courants	51,2	50,9						102,1
Impôts différés passifs	273,4		2,7		0,1	1,5	(0,6)	277,1
<b>Dettes non courantes</b>	<b>1 071,1</b>	<b>50,9</b>	<b>(27,5)</b>	<b>5,6</b>	<b>(11,1)</b>	<b>1,5</b>	<b>(0,6)</b>	<b>1 089,9</b>
Dettes financières à court terme et intérêts courus	170,0		21,4	(8,3)	(0,3)			182,8
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	244,0					(2,6)		241,4
Dettes d'impôt exigible	2,9							2,9
Provisions pour risques et charges à court terme	19,4							19,4
Instruments financiers dérivés	2,7			4,9		(0,3)	0,4	7,7
<b>Total passifs courants</b>	<b>439,0</b>	<b>0,0</b>	<b>21,4</b>	<b>(3,4)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(2,9)</b>	<b>0,4</b>	<b>454,2</b>
<b>Total Passif</b>	<b>2 398,4</b>	<b>42,9</b>	<b>(1,0)</b>	<b>0,5</b>	<b>(11,2)</b>	<b>1,3</b>	<b>(1,3)</b>	<b>2 429,6</b>

"Put minoritaires" : au 1<sup>er</sup> avril 2005, le partenaire du groupe Rémy Cointreau dans le joint venture Bols Sp. z.o.o., Takirra Investment Corp. NV dispose d'un droit de vente (put option) de ses intérêts minoritaires à Rémy Cointreau, exerçable en avril 2006 dont le prix est fixé par une formule fondée sur le résultat d'exploitation du joint venture. La valeur de ce put au 1<sup>er</sup> avril 2005 est estimée à 50,9 millions d'euros comptabilisés en "Autres passifs non courants". L'écart avec les intérêts minoritaires correspondants de 8 millions d'euros est comptabilisé en "Ecart d'acquisition".

La participation dans le joint venture Bols Sp. z.o.o. ayant été cédée le 17 août 2005, cette écriture a été reprise au 30 septembre 2005.





**OCEANE** : en janvier 2001, Rémy Cointreau a émis des Obligations Convertibles En Actions Nouvelles ou Existantes pour un montant nominal de 300 millions d'euros dont les caractéristiques sont décrites en note 11.2 du rapport annuel 2004/05. La composante "capitaux propres" de cet instrument, nette des frais d'émission, a été évaluée à 29,1 millions d'euros. L'application rétrospective de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la composante "dettes financières" est une charge avant impôts de 24,1 millions d'euros, incluant donc l'amortissement actuariel des frais d'émission affectés à la composante dette et de la prime de remboursement. Les frais d'émission qui étaient comptabilisés à l'actif du bilan, ont été reclassés en déduction du nominal de l'instrument.

**TSDI** : en mai 1991, Rémy Cointreau a émis des Titres de Souscription à Durée Indéterminée dont les caractéristiques sont décrites en note 10 du rapport annuel 2004/05. Les TSDI étant détenus par un fond commun de créances (FCC) depuis mai 1996, ce dernier a été consolidé en tant qu'entité ad hoc. La dette du FCC, 34,5 millions d'euros au 1<sup>er</sup> avril 2005, est donc comptabilisée en contrepartie de l'élimination réciproque du solde des TSDI, pour 28,3 millions d'euros. Les swaps de taux d'intérêt conclus lors de la restructuration du TSDI en mai 1996 ont fait l'objet d'une valorisation au 1<sup>er</sup> avril 2005 et ils ont perdu la qualification de couverture dont ils bénéficiaient en principes comptables français. Un montant de 4,9 millions d'euros a été enregistré en instruments financiers passifs par contre-partie des réserves. Les frais d'émission qui étaient comptabilisés à l'actif du bilan, ont été reclassés en déduction du nominal de l'instrument.

**Emprunts Obligataires et autres dettes financières** : ces retraitements concernent les deux emprunts obligataires qui sont décrits à la note 12.2 du rapport annuel 2004/05 ainsi que la syndication bancaire décrite à la note 12.4 du rapport annuel 2004/05. Les frais d'émission qui étaient comptabilisés à l'actif du bilan, ont été reclassés en déduction du nominal des dettes correspondantes. L'impact est de 11,2 millions d'euros pour l'ensemble de ces instruments.

La charge d'intérêt sur les deux emprunts obligataires a été recalculée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'impact est un produit avant impôt de 0,3 millions d'euros.

**Couverture de change et de taux** : les instruments financiers utilisés à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt ont fait l'objet des traitements préconisés par IAS 32 et IAS 39. Tous les instruments en vie au 1<sup>er</sup> avril 2005 ont été mis à leur valeur de marché. La variation de valeur "efficace" par rapport à la date de souscription de l'instrument a été passée en réserves ou en capitaux propres "recyclables" selon que le flux couvert figure au bilan de clôture ou qu'il sera un flux futur.



## **12- RESULTAT DES ACTIVITES CEDEES**

Le 17 août 2005 le groupe Rémy Cointreau a finalisé la cession de sa participation dans le joint venture de production et de distribution Bols Sp.z.o.o.

Cette opération s'est matérialisée à travers la cession par la société Botapol Management BV de sa participation dans la société Botapol Holding maison mère de Bols Sp.z.o.o et Hillcroft Sp.z.o.o. Au niveau des comptes consolidés cette opération entraîne la sortie d'une partie de la valeur affectée à la marque Bols ainsi que la reprise corrélative des impôts différés qui y sont rattachés.

Cette opération a été rémunérée en numéraire pour un montant de 78.7 millions de dollars et en titres CEDC pour le solde. En date du 17 août 2005 Botapol Management BV a ainsi reçu 1 691 419 titres CEDC représentant à cette date 8.3% du capital de la société. Ces actions ont été enregistrées au bilan de Rémy Cointreau sur la base d'un cours de 38.19 dollars. Ces titres sont portés au bilan consolidé sous la rubrique "Investissements financiers" et sont revalorisés à chaque clôture en fonction du cours de bourse (option juste valeur par le compte de résultat). Ces actions sont assorties d'une clause de conservation des titres (lock up) jusqu'au 17 août 2006.

Dans le cadre de cette transaction le groupe Rémy Cointreau bénéficie de deux garanties liées à l'évolution de l'action CEDC.

La première garantie prévoit une indemnisation en numéraire au cas où l'action CEDC tomberait en dessous d'un cours de 32.60 dollars dans les quatre semaines précédant la date anniversaire de la cession, soit la période du 17 juillet au 17 août 2006.

La seconde garantie est relative à la performance de l'action CEDC jusqu'au 7 janvier 2007. Cette garantie permet à Rémy Cointreau de bénéficier, sous certaines conditions, d'une compensation numéraire au cas où l'action CEDC ne délivrerait pas une performance minimale.

Les instruments financiers correspondant ont fait l'objet d'une comptabilisation sur base de juste valeur par le compte de résultat. Ils sont enregistrés sous la rubrique "Investissements financiers".

La plus value de cession après impôt constatée sur l'ensemble de l'opération s'élève à 15.1 millions d'euros et à 18.8 millions d'euros part du groupe après imputation des charges affectables aux intérêts minoritaires.

## **13- ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

A la date d'arrêté des comptes, le groupe Rémy Cointreau est en discussion avec un fonds d'investissement intéressé au rachat d'un ensemble de marques comprenant essentiellement les liqueurs italiennes, les liqueurs Bols, les genièvres et autres liqueurs hollandaises. Le groupe Rémy Cointreau considère que les termes de l'offre de ce fonds d'investissement, reçue en novembre 2005, rendent probable, au regard de la norme IFRS 5, la réalisation de cette opération. Les parties sont convenues d'une période d'exclusivité de négociation jusqu'au 31 décembre 2005.

L'ensemble des activités concernées par ce projet de cession est rattaché au groupe Liqueurs et Spiritueux et représente sur le semestre un chiffre d'affaires de 34.6 millions d'euros.

**14- LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES**

Au 30 septembre 2005, le périmètre de consolidation inclut 59 sociétés (64 au 30 septembre 2004). 56 sociétés sont en intégration globale et 3 en mise en équivalence. Ces sociétés clôturent leurs comptes au 31 mars à l'exception de Rémy de Colombia, Destileria de Jalisco et Dynasty Fine Wines Group Ltd qui clôturent au 31 décembre et de Maxxium International BV au 30 juin.

Sociétés	Activité	% d'intérêt	
		septembre 2005	septembre 2004
<b>EUROPE</b>			
<b><u>France</u></b>			
Rémy Cointreau SA <sup>(1)</sup>	Holding / Finance	100,00	100,00
Gie Rémy Cointreau Sces	Holding / Finance	95,00	95,00
Rémy Cointreau Sces <sup>(1)</sup>	Holding / Finance	100,00	100,00
Financière Rémy Cointreau <sup>(1)</sup>	Holding / Finance	100,00	100,00
RC One <sup>(1)</sup>	Logistique	100,00	100,00
CLS Rémy Cointreau SA <sup>(1)</sup>	Production	100,00	100,00
SNE des Domaines Rémy Martin <sup>(1)</sup>	Autre	100,00	100,00
E. Rémy Martin & Cie <sup>(1)</sup>	Production	100,00	100,00
Cognacs de Luze	Production	100,00	100,00
Storeco <sup>(1) (7)</sup>	Production	-	100,00
Seguin & Cie <sup>(1)</sup>	Production	100,00	100,00
Cointreau <sup>(1)</sup>	Production	100,00	100,00
Izarra <sup>(1)</sup>	Production	100,00	100,00
SAP <sup>(1)</sup>	Production	100,00	100,00
Champ.P&C Heidsieck SA <sup>(1)</sup>	Production	99,98	99,98
Champ. F.Bonnet P&F <sup>(1)</sup>	Production	99,98	99,98
Piper Heidsieck C.C. <sup>(1)</sup>	Production	100,00	100,00
G.V. de l'Aube <sup>(1)</sup>	Production	100,00	100,00
G.V. de la Marne SA <sup>(1)</sup>	Production	99,95	99,95
Fournier & Cie - Safec <sup>(1)</sup>	Production	100,00	100,00
Sté Coopérative Prochacoop <sup>(2)</sup>	Coopérative	-	-
Sté Coopérative Champaco <sup>(2)</sup>	Coopérative	-	-
Alliance Fine Champagne <sup>(2)</sup>	Coopérative	-	-
<b><u>Pays-Bas</u></b>			
Rémy Finance BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Maxxium International BV <sup>(3)</sup>	Distribution	25,00	25,00
Erven Lucas Bols NV	Holding / Finance	100,00	100,00
Distilleerderijen Erven Lucas Bols BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Gedistilleerd en Wijn Groep Nederland BV	Autre	100,00	100,00
Bols Distilleries BV	Distribution	100,00	100,00
Metaxa BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Bokma Distillateurs BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Lodka Sport BV	Autre	50,00	50,00
Meekma Distilleerderijen BV	Autre	100,00	100,00
Beleggingsmaatschappij Honthorst BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Beleggingsmaatschappij Honthorst II BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Lelie BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Rozengracht BV	Holding / Finance	100,00	100,00
't Lootsje II BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Wijnhandel Ferwerda & Tieman BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Duncan, Gilby & Matheson BV	Autre	100,00	100,00



<i>Sociétés</i>	Activité	% d'intérêt	
		<i>septembre 2005</i>	<i>septembre 2004</i>
Unipol BV	Autre	50,00	50,00
Botapol Management BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Botapol Holding BV <sup>(4)</sup>	Holding / Finance	-	50,00
Avandis CV <sup>(3)</sup>	Production	33,33	33,33
<b><u>Autres pays</u></b>			
Hermann Joerss Gmbh	Distribution	100,00	100,00
Cointreau Holding	Holding / Finance	100,00	100,00
Rémy Suisse SA	Distribution	100,00	100,00
Bols Hungary Kft	Distribution	100,00	100,00
Bols Sp.z.o.o <sup>(4)</sup>	Production	-	50,00
Arima S.A <sup>(4)</sup>	Autre	-	50,00
Bols Sports & Travel Sp.z.o.o	Autre	100,00	100,00
S&EA Metaxa ABE	Production	100,00	100,00
<b>AMÉRIQUES</b>			
<b><u>Etats-Unis</u></b>			
Rémy Cointreau USA Inc <sup>(5)</sup>	Distribution	100,00	100,00
Remy Cointreau Amérique Inc	Holding / Finance	100,00	100,00
<b><u>Antilles</u></b>			
Mount Gay Distilleries Ltd	Production	94,98	94,98
Bols Latin America NV	Holding / Finance	100,00	100,00
Blousana Corporation AVV	Distribution	100,00	100,00
<b><u>Autres pays</u></b>			
Cointreau Do Brasil Ltda	Production	100,00	100,00
Destileria de Jalisco	Production	100,00	100,00
Rémy de Colombia	Distribution	98,00	98,00
<b>ASIE/PACIFIQUE</b>			
<b><u>Chine</u></b>			
Sino French Dynasty Winery <sup>(3) (6)</sup>	Production	-	33,00
Dynasty Fine Wines Group Ltd <sup>(3) (6)</sup>	Production	23,86	-
<b><u>Hong Kong</u></b>			
Rémy Concord	Production	100,00	100,00
Rémy Pacifique Ltd	Distribution	100,00	100,00
<b><u>Australie</u></b>			
BPE Pty Ltd	Autre	100,00	100,00
<b>AFRIQUE</b>			
<b><u>Afrique du Sud</u></b>			
Erven Lucas Bols Pty. Ltd	Distribution	50,00	50,00



RÉMY COINTREAU

- (1) Société faisant partie de l'intégration fiscale française.
- (2) Coopératives de vieillissement d'eaux-de-vie consolidées en intégration globale avec 100 % d'intérêts minoritaires. La coopérative Alliance Fine Champagne résulte de la fusion des sociétés coopératives Prochacoop et Champaco intervenue le 28 février 2005.
- (3) Mise en équivalence.
- (4) Cession de l'exercice.
- (5) Ex Rémy Amérique Inc, changement de dénomination sociale pour Rémy Cointreau USA Inc.
- (6) La société Dynasty Fine Wines Group Ltd a été introduite en bourse à Hong Kong. Les titres de la société Sino French Dynasty Winery ont été apportés en échange de 23,86% des titres de cette nouvelle société.
- (7) Société fusionnée dans la société E. Rémy Martin & Cie.

Rémy Cointreau, S.A.

Rémy Cointreau, S.A.

Période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2005

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle 2005  
(Articles L. 232-7 du Code de commerce et 297-1 du décret du 23 mars 1967)

**Auditeurs et Conseils Associés S.A.**

Membre de Nexia International  
33 rue Daru  
75008 Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**BARBIER FRINAULT & AUTRES**

Ernst & Young  
41, rue Ybry  
92200 Neuilly-sur-Seine  
S.A.S. à capital variable minimum de €37.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

Rémy Cointreau, S.A.

Rémy Cointreau, S.A.

Période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2005

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle 2005  
(Articles L. 232-7 du Code de commerce et 297-1 du décret du 23 mars 1967)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes semestriels consolidés de la société Rémy Cointreau, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005/06, les comptes semestriels consolidés ont été préparés pour la première fois en appliquant, d'une part, les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS qui devraient être applicables dans l'Union européenne et appliquées par la société pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005/06, tels que décrits dans la note 1 de l'annexe et, d'autre part, les règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le règlement général de l'AMF. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004/05 et au premier semestre 2004/05 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, sont appliquées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en oeuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés au regard, d'une part, des principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS qui devraient être applicables dans l'Union européenne et appliquées par la société pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005/06, tels que décrits dans la note 1 de l'annexe et, d'autre part, les règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le règlement général de l'AMF.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui :

- expose les options retenues pour la présentation des comptes semestriels consolidés, qui n'incluent pas toutes les informations de l'annexe exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation ;
- expose les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 mars 2006 et dans les comptes consolidés semestriels au 30 septembre 2006 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport ;
- expose l'option offerte par la norme IFRS 1 et retenue par la société de ne pas retraiter les informations comparatives relatives aux instruments financiers conformément aux normes IAS 32, IAS 39, qui sont appliquées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005 ;
- décrit les amendements de la norme IAS 39, non encore adoptés dans l'Union européenne et non compatibles avec le référentiel en vigueur à la date de clôture, appliqués par anticipation au 30 septembre 2005 dans une optique de cohérence avec le référentiel comptable qu'il est prévu d'utiliser pour l'exercice.



Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 6 décembre 2005

Les Commissaires aux Comptes

Auditeurs et Conseils Associés S.A.  
Membre de Nexia International

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
Ernst & Young

François Mahé

Richard Olivier